

**RAPPORT N° 05/7-29**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**ACQUISITION DE PRODUITS DE TRAITEMENT DES EAUX DES PISCINES**

**APPROBATION DU PROJET ET DE LA PROCEDURE DE CONSULTATION**  
**AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES**

La Commune doit lancer un appel d'offres pour l'opération visant à satisfaire ses besoins en produits de traitement des eaux nécessaires à l'entretien des piscines municipales.

Compte tenu de l'incertitude sur le rythme et l'étendue des besoins, du caractère aléatoire de la consommation des produits, le marché à bons de commande a été retenu (conformément à l'Article 71 du Code des Marchés Publics), avec une fourchette fixant un montant minimal et maximal pour l'année.

Le marché a été décomposé en huit Lots, comme suit :

	mini	maxi
- 01 chlore stabilisé (DCCNa) pour désinfection des eaux des bassins	40 000,00 €	50 000,00 €
- 02 désinfectant - chlore non stabilisé	40 000,00 €	50 000,00 €
- 03 stabilisant	3 000,00 €	4 000,00 €
- 04 neutralisant du désinfectant	100,00 €	200,00 €
- 05 agent de filtration	200,00 €	300,00 €
- 06 algicide	2 000,00 €	3 000,00 €
- 07 correcteur pH	400,00 €	500,00 €
- 08 mesures et contrôles	400,00 €	500,00 €

Le marché sera conclu à dater de sa notification et jusqu'au 31 décembre 2005. Il sera ensuite reconductible annuellement par décision expresse de la personne responsable du marché, sans que sa durée totale ne puisse excéder quatre ans.

L'estimation globale des fournitures est de 108 500,00 € au maximum par an.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget principal sous les Chapitre 026 et Article 60624.

Suite à la Commission d'Appel d'Offres réunie le 13 juillet 2005, les fournisseurs suivants ont été retenus, sur la base de l'offre économiquement la plus avantageuse :

## RAPPORT N° 05/7-29

Lot	attributaire	montants →	mini	maxi
- 01 - 02 - 03	COROI SREPC		83 000,00 €	104 000,00 €,
- 04 - 05	WIEB		300,00 €	500,00 €,
- 06 - 07 - 08	SDEM		2 800,00 €	4 000,00 €.

Je vous demande, en conséquence :

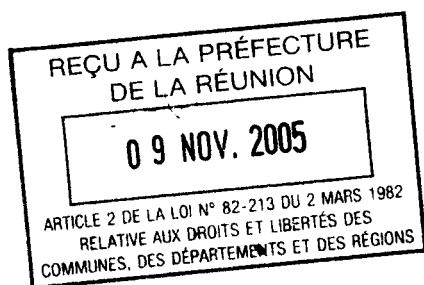
1° de prendre acte de la procédure de passation, du mode de dévolution et des caractéristiques du marché, comme suit :

- procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 10, 33, 57 à 59 et 71 du Code des Marchés Publics),
- décomposition en huit Lots pouvant donner chacun à un marché distinct,
- marché à bons de commande fixant un montant minimal et maximal pour chaque Lot,
- durée : année civile 2005, avec possibilité de reconduire le marché trois fois ;

2° de prendre acte du lancement de la procédure ;

3° de m'autoriser à signer les marchés avec les fournisseurs retenus par la Commission d'Appel d'Offres.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Pour le Député-Maire absent  
Le Premier Adjoint



Jacques MOREL

**DELIBERATION N° 05/7-29  
du Conseil Municipal  
en séance du jeudi 3 novembre 2005**

**OBJET**

**ACQUISITION DE PRODUITS DE TRAITEMENT DES EAUX DES PISCINES**

**APPROBATION DU PROJET ET DE LA PROCEDURE DE CONSULTATION  
AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 13 juillet 2005 ;

Considérant les crédits inscrits au Budget principal, sous les Chapitre 026 et Article 60624 ;

Sur le RAPPORT N° 05/7-29 du Député-Maire, présenté au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché pour l'acquisition de produits de traitement des eaux des piscines.

**ARTICLE 2**

Prend acte du lancement de la procédure.

# DELIBERATION N° 05/7-29

## ARTICLE 3

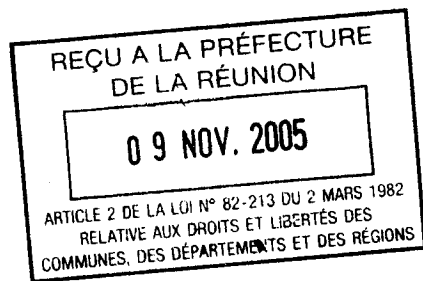
Autorise le Député-Maire à signer les marchés avec les fournisseurs retenus par la Commission d'Appel d'Offres, comme suit :

Lot	attributaire	montants →	mini	maxi
- 01 - 02 - 03	COROI SREPC		83 000,00 €	104 000,00 €,
- 04 - 05	WIEB		300,00 €	500,00 €,
- 06 - 07 - 08	SDEM		2 800,00 €	4 000,00 €.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le - 8 NOV. 2005

Pour le Député-Maire absent  
Le Premier Adjoint



Claudes MOREL